

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1109)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 322

présenté par
M. Wauquiez

ARTICLE 2 BIS

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Dans ce cadre, il veille à organiser le déport des députés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le but de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, cet amendement vise à prévoir le déport des députés.